



République du Sénégal

Un peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan



DIRECTION GÉNÉRALE
DU SECTEUR FINANCIER
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE LA SUPERVISION DES SFD

NOTE SUR LA SITUATION DE LA MICROFINANCE AU SENEGAL



Deuxième trimestre 2026

TABLE DES MATIERES

I- <u>INDICATEUR CLES DES IMF</u>	4
<u>I.1 Pénétration du secteur de la microfinance</u>	5
<u>I.2 Dépôts auprès des IMF</u>	6
<u>I.3 Emprunts des IMF</u>	8
<u>I.4 Fonds propres des IMF</u>	9
<u>I.5 Production de crédit</u>	9
<u>I.6 Encours de crédit</u>	10
<u>I.7 Crédits en souffrance</u>	12
<u>I.8 Parts de marché des IMF</u>	13
II- <u>RATIOS PRUDENTIELS ET INDICATEURS FINANCIERS</u>	19
<u>II.1 Liquidité des IMF</u>	20
<u>II.2 Norme de capitalisation</u>	21
<u>II.3 Limitation des prêts aux dirigeants</u>	21
<u>II.4 Autosuffisance opérationnelle</u>	22
<u>II.5 Marge bénéficiaire</u>	23
<u>II.6 Coefficient d'exploitation</u>	24
<u>ANNEXE</u>	25
GLOSSAIRE	26

RESUME

Au deuxième trimestre 2026, l'activité des institutions de microfinance a été marquée par une évolution globalement favorable des principaux indicateurs. En revanche, les fonds propres des IMF au cours du trimestre ont enregistré un repli et la qualité du portefeuille s'est détériorée.

Comparativement au premier trimestre 2026 :

1. le nombre de membres et clients a progressé de 1,3% pour s'établir à 4 839 301, portant le taux d'inclusion financière du secteur à 20,5% ;
2. l'encours des dépôts a augmenté de 0,2% pour atteindre 641,8 milliards de francs CFA, représentant 3,7% du PIB et 7,2% des dépôts bancaires ;
3. le volume des crédits octroyés au cours du trimestre a augmenté de 4,6% pour s'établir à 241,1 milliards de francs CFA ;
4. l'encours de crédit a progressé de 1,0% pour atteindre 887,4 milliards de francs CFA, correspondant à 12,1% du crédit à l'économie et à 5,1% du PIB ;
5. le taux de crédits en souffrance s'est dégradé de 0,6 point de pourcentage, pour s'établir à 7,7 %, largement au-dessus de la norme de 3 % ;
6. les emprunts ont augmenté de 0,8% pour atteindre 204,5 milliards de francs CFA ;
7. les fonds propres ont régressé de 5,8%, pour s'établir à 242,9 milliards de francs CFA.



I. INDICATEURS CLES DES IMF

I.1 Pénétration du secteur de la microfinance

Des ouvertures de comptes tirées notamment par les institutions non-affiliées

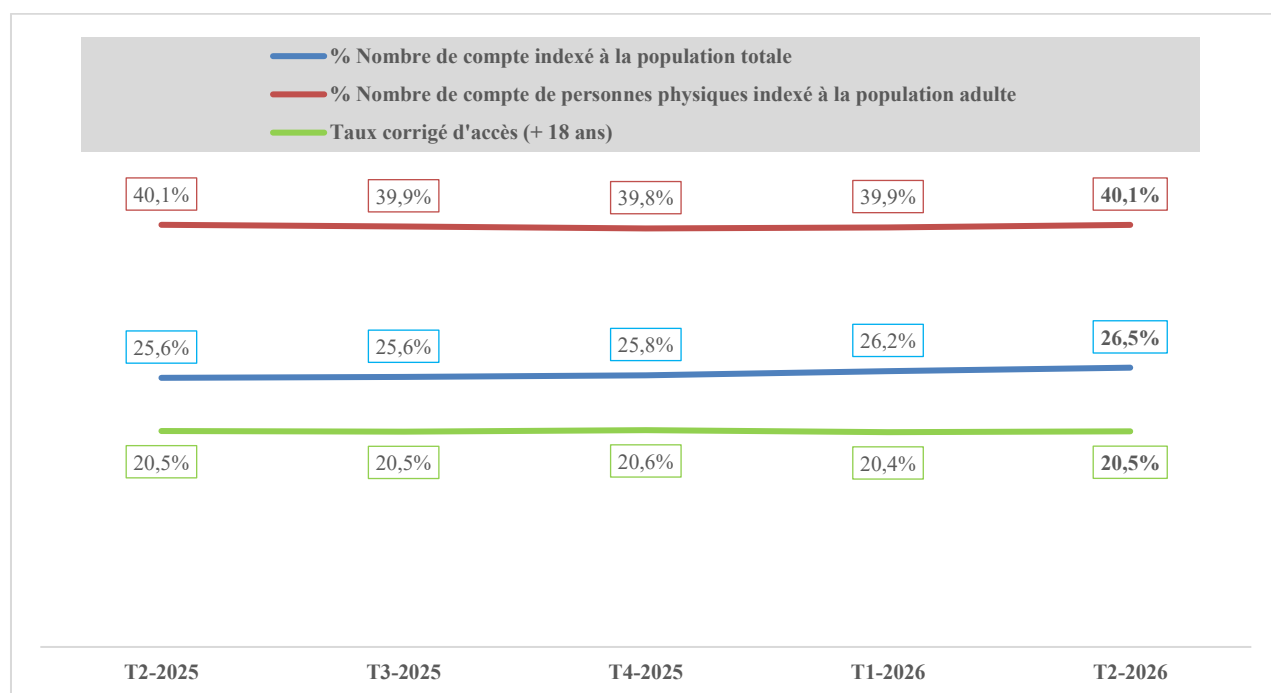
Au deuxième trimestre 2026, le secteur de la microfinance a enregistré 4 839 301 comptes ouverts, soit une hausse de 1,3 % par rapport au trimestre précédent. Cette évolution résulte de l'augmentation des adhésions des femmes (1,4 %), hommes (1,1 %) et personnes morales (1,8 %).

Selon la forme juridique, les adhésions ont progressé de 2,3 % au sein des institutions non affiliées. La hausse est de 1,2 % pour les institutions mutualistes affiliées et de 1,6 % pour les sociétés anonymes.

En variation annuelle, 204 614 nouvelles ouvertures de comptes ont été répertoriées, soit une progression de 4,4%.

En conséquence, le taux de pénétration, rapporté à la population totale, s'est établi à 26,5 % au deuxième trimestre 2026, contre 26,2 % au trimestre précédent. Quant au taux d'accès de la population adulte, corrigé des doublons et des comptes inactifs, il a progressé de 0,1 point de pourcentage pour s'établir à 20,5 %.

Figure 1 : Taux de pénétration des IMF



Source : DRS-SFD

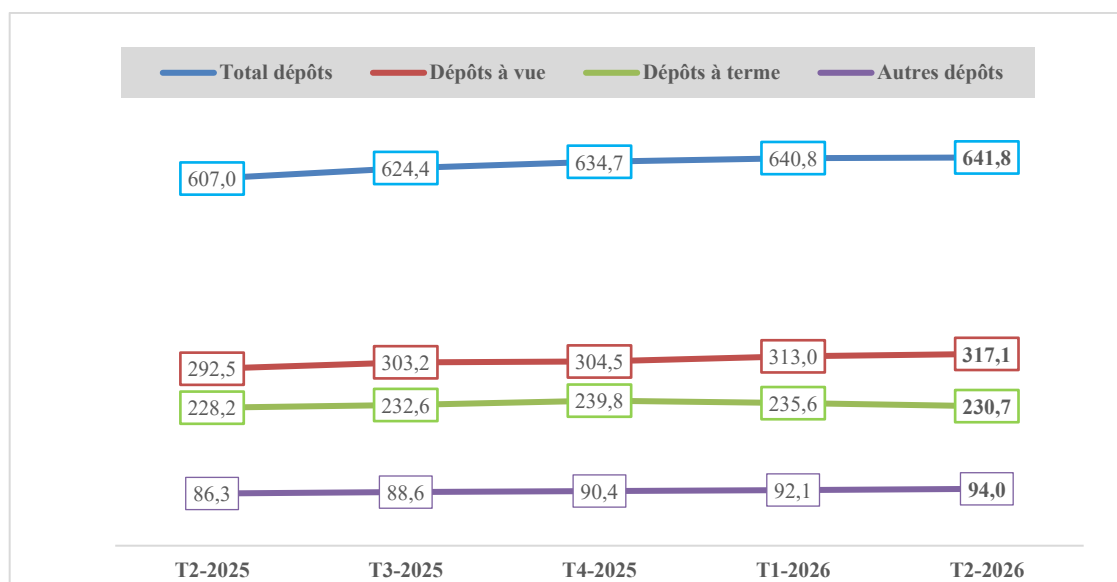
I.2 Dépôts auprès des IMF

Une légère hausse des dépôts des membres ou clients des IMF

L'encours des dépôts, au deuxième trimestre 2026, a connu une hausse de 0,2% par rapport au trimestre précédent en se situant à 641,8 milliards de francs CFA. Cette évolution est consécutive à la progression simultanée de 1,3% des dépôts à vue et de 2,0% des autres dépôts, contrairement aux dépôts à terme qui enregistrent un repli de 2,1% par rapport au trimestre précédent.

Sur une base annuelle, les dépôts ont augmenté de 34,8 milliards de francs CFA, soit une croissance de 5,7% sur la période.

Figure 2 : Encours des dépôts auprès des IMF (en milliards FCFA)

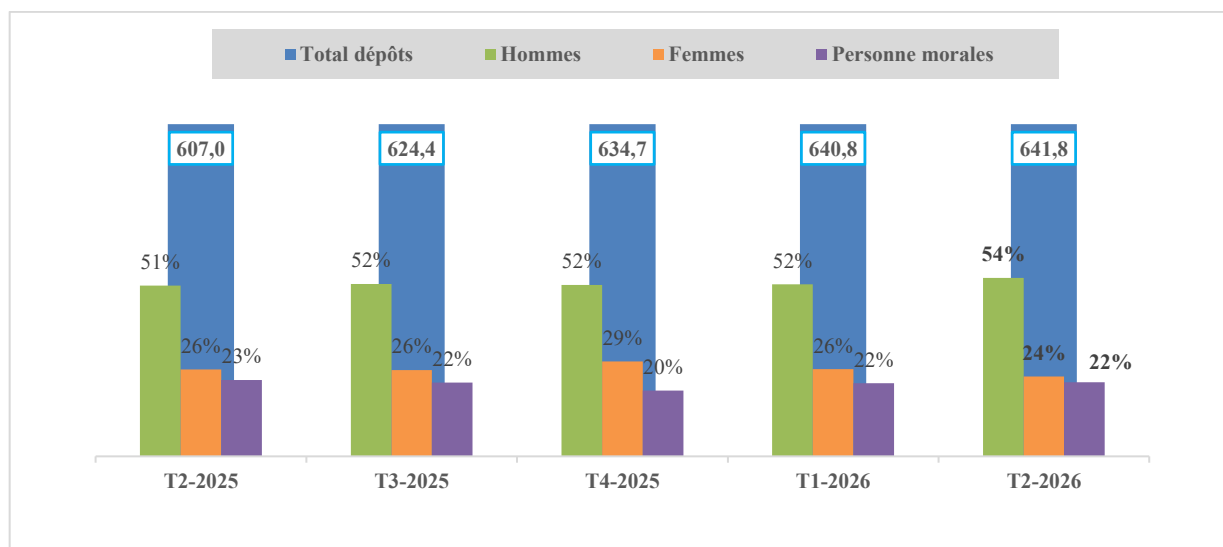


Source : DRS-SFD

Les dépôts des hommes et des femmes, qui représentent respectivement 54 % et 24 % de l'encours total, ont évolué de manière contrastée. En effet, les dépôts collectés auprès des hommes ont enregistré une progression de 3,9 %, tandis que ceux des femmes ont reculé de 8,3 %, pour s'établir respectivement à 344,6 milliards de FCFA et 153,9 milliards de FCFA.

Quant aux personnes morales qui concentrent 22% de l'encours total, leurs dépôts ont enregistré une hausse de 1,4% par rapport au trimestre précédent pour ressortir à 143,1 milliards de francs CFA.

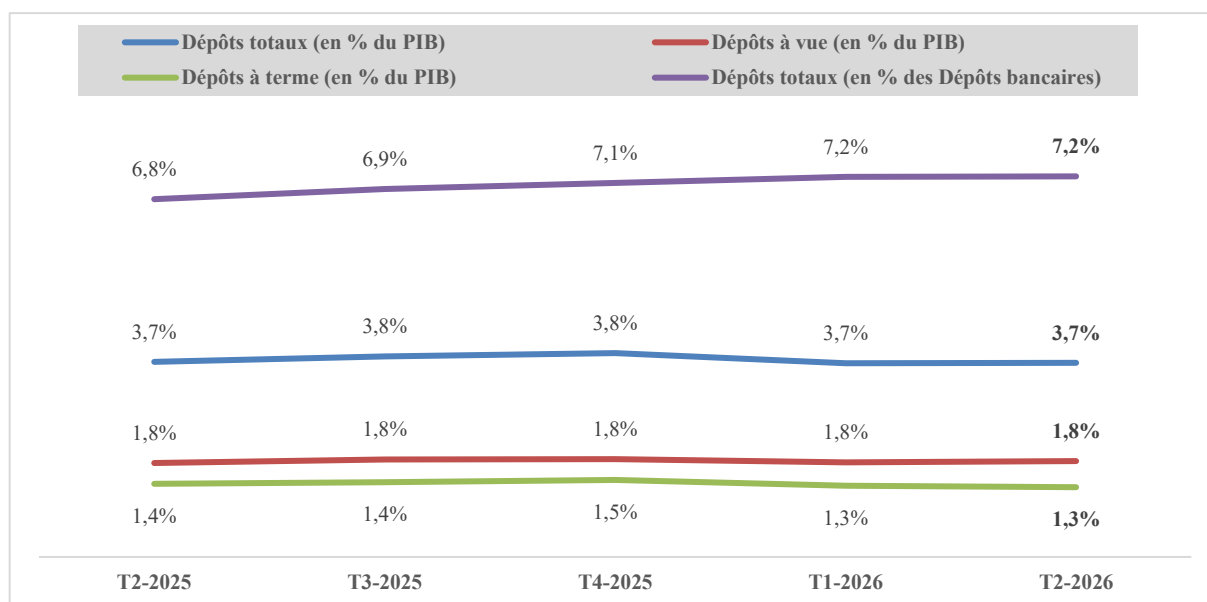
Figure 3 : Encours de dépôts (en milliards de FCFA)



Source : DRS-SFD

Sur le plan macroéconomique, l'encours total des dépôts, au 2^{ème} trimestre 2026, correspond à 3,7 % du PIB et à 7,2% des dépôts bancaires. Ces deux ratios demeurent inchangés par rapport au trimestre précédent. S'agissant des dépôts à vue et des dépôts à terme, leurs parts respectives dans le PIB demeurent également stables, s'établissant à 1,8 % et 1,3 % au terme du deuxième trimestre 2026.

Figure 4 : Contribution des IMF à la collecte des dépôts



Source : DRS-SFD

I.3 Emprunts des IMF

Une légère hausse des emprunts des IMF

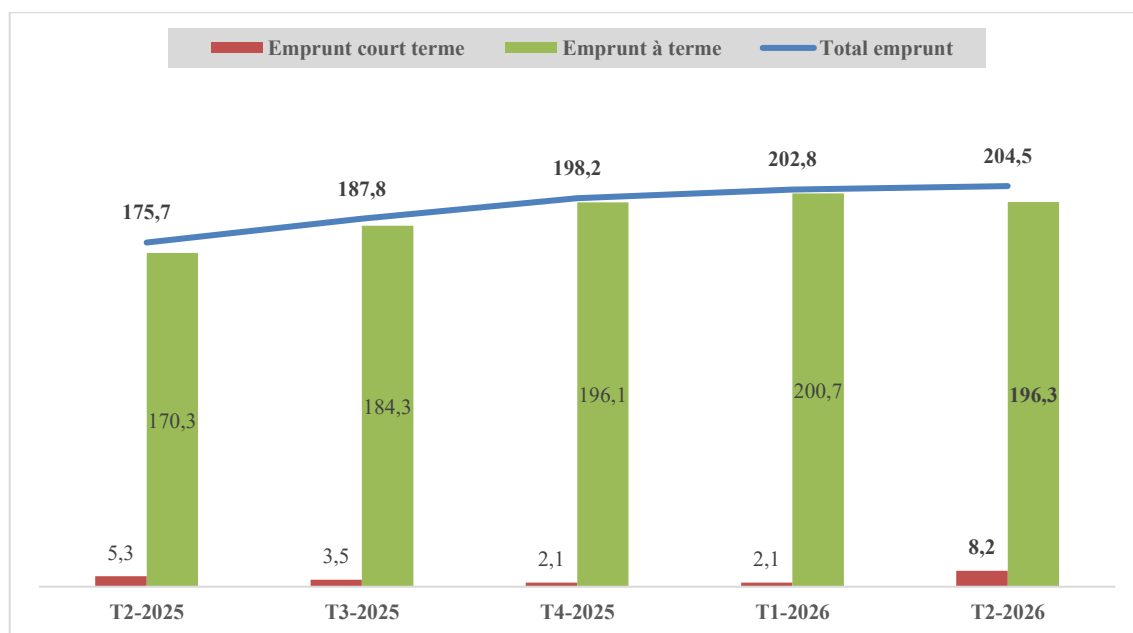
Au 2^{ème} trimestre 2026, les emprunts des IMF se sont établis à 204,5 milliards de francs CFA contre 202,8 milliards de francs CFA au trimestre précédent, soit une hausse de 0,8%. Cette évolution résulte principalement d'une progression des emprunts à court terme, tandis que les emprunts à terme ont enregistré un recul sur la période.

La dynamique des emprunts observée est principalement soutenue par les institutions mutualistes non affiliées (+27,8 %).

À l'inverse, les institutions mutualistes affiliées et les sociétés anonymes enregistrent respectivement des contractions de 8,2% et 7,2%, de leurs emprunts, traduisant une évolution contrastée selon les catégories d'IMF.

Comparativement à la même période de l'année 2025, les financements reçus par les IMF ont progressé de 16,4%, soit une augmentation de 28,8 milliards de francs CFA.

Figure 5 : Emprunts des IMF en milliards FCFA



Source : DRS-SFD

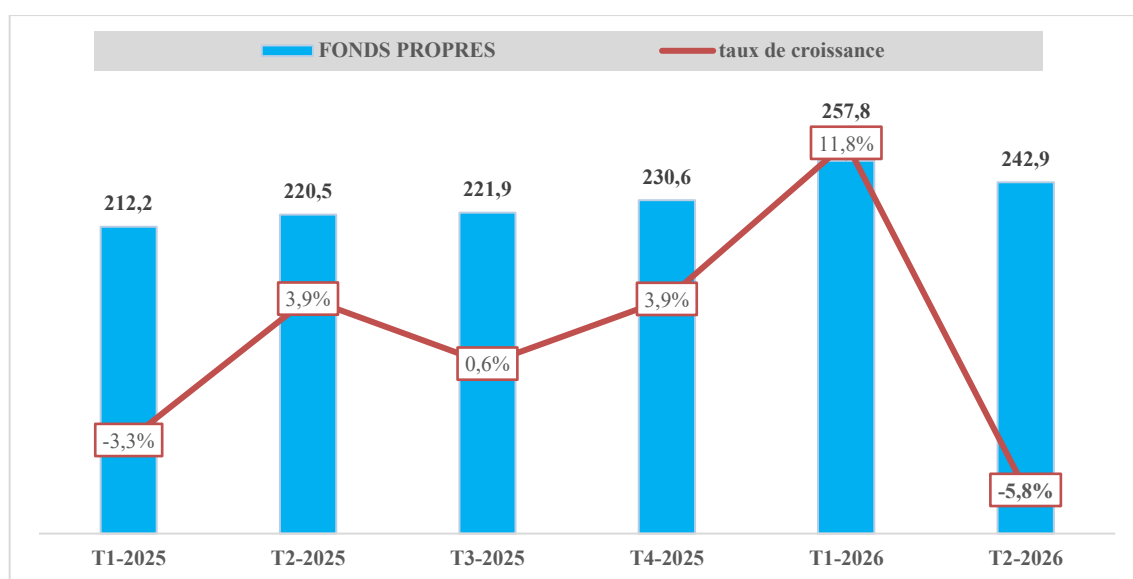
I.4 Fonds propres des IMF

Une baisse des fonds propres des IMF

Les fonds propres des IMF sont passés de 257,8 milliards de francs CFA au 1^{er} trimestre 2026, à 242,9 milliards de francs CFA au 2^{ème} trimestre 2026, soit une baisse de 5,8%. Cette situation s'explique principalement par la contraction de 8,8 % des fonds propres des institutions mutualistes affiliées. À l'inverse, les institutions mutualistes non affiliées et les sociétés anonymes ont enregistré respectivement des progressions de 2,1% et 1,2%, traduisant une évolution différenciée selon les catégories d'IMF.

En variation annuelle, les fonds propres des IMF se sont accrus de 10,1%, soit une augmentation de 22,4 milliards de francs CFA sur la période considérée.

Figure 6 : Fonds propres des IMF en milliards F CFA



Source : DRS-SFD

I.5 Production de crédit

Une hausse des financements accordés

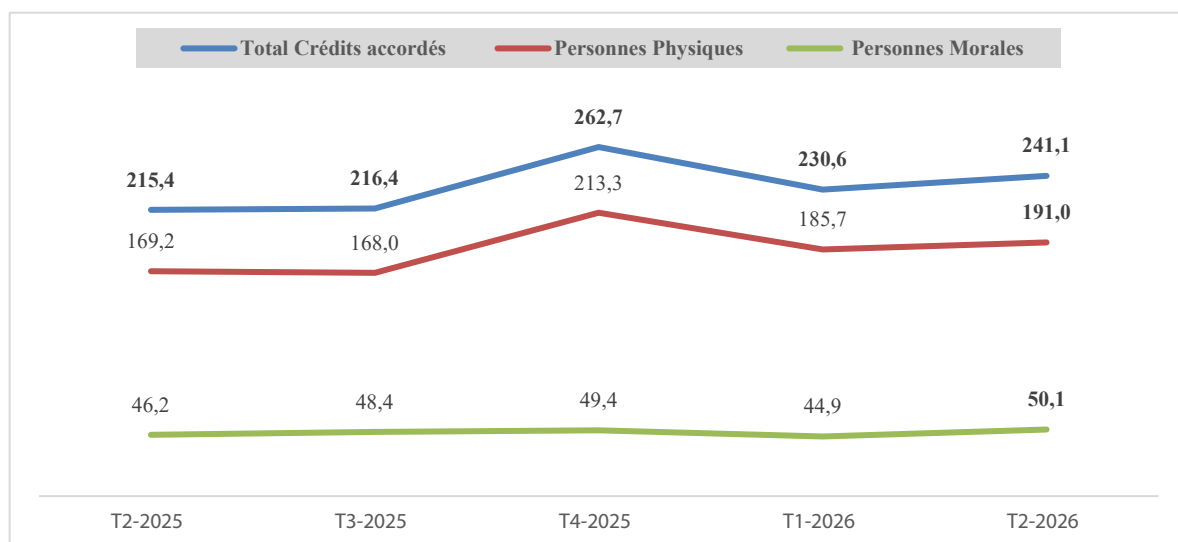
Au deuxième trimestre 2026, le montant des crédits octroyés a enregistré une hausse de 4,6% par rapport au trimestre précédent, pour s'établir à 241,1 milliards de francs CFA.

Cette situation résulte de la progression des financements octroyés aussi bien aux personnes physiques (+2,8 %) qu'aux personnes morales (+11,7 %).

Selon la forme juridique, une progression des financements octroyés est observée pour l'ensemble des catégories d'IMF, avec des hausses de 14,0 % pour les institutions mutualistes affiliées, de 3,3 % pour les institutions mutualistes non affiliées et de 4,5 % pour les sociétés anonymes.

En variation annuelle, la production de crédit a augmenté de 11,9%, soit un surplus de 25,6 milliards de francs CFA.

Figure 7 : Production de crédit en milliards de F CFA



Source : DRS-SFD

I.6 Encours de crédit

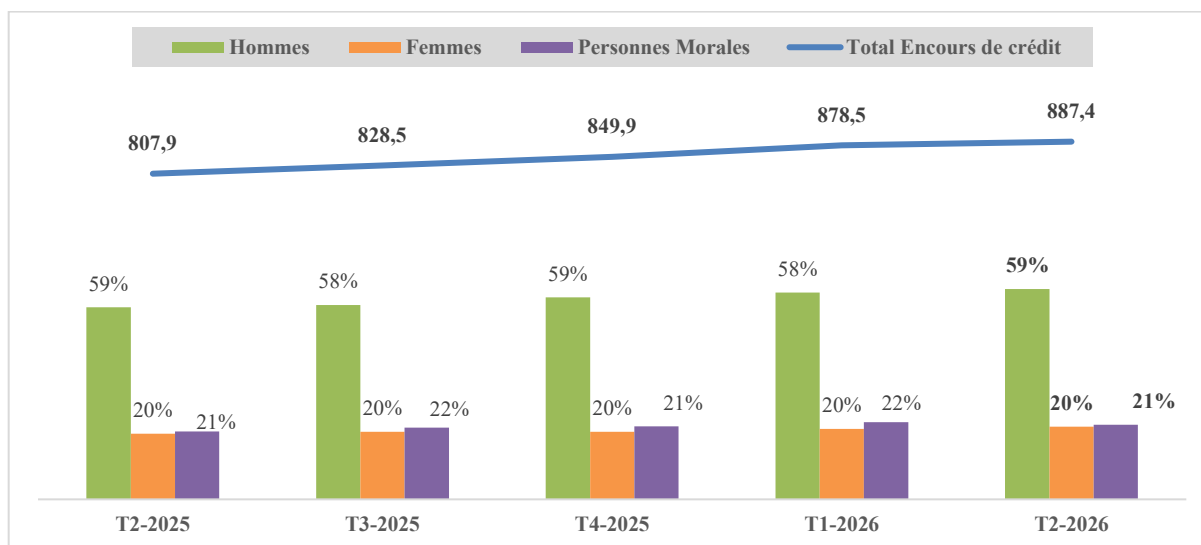
Une hausse de l'encours de crédits auprès des membres ou clients

L'encours de crédit s'est établi à 887,4 milliards de francs CFA au deuxième trimestre 2026, soit une hausse de 1,0 % par rapport au trimestre précédent.

Cette évolution résulte de la progression des financements accordés aux hommes (+1,7 %) et aux femmes (+3,5 %), alors que les financements accordés aux personnes morales ont enregistré une baisse de 3,1 % sur la période sous revue.

Sur une base annuelle, l'encours de crédit des IMF a progressé de 9,8 %, soit une augmentation de 79,4 milliards de francs CFA.

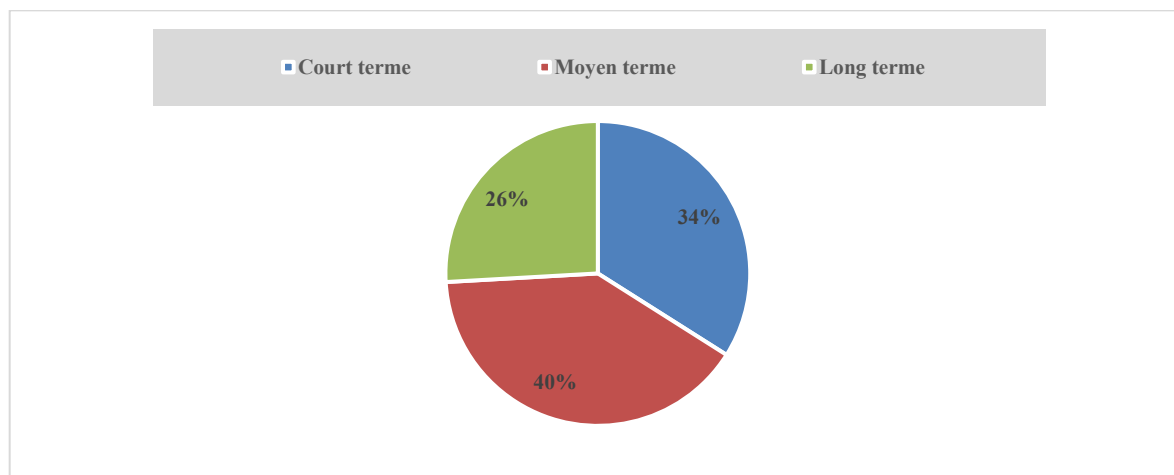
Figure 8 : Encours de crédit par genre (en milliards de FCFA)



Source : DRS-SFD

L'encours des crédits sains, au terme du deuxième trimestre 2026, est ressorti à 819,0 milliards de francs CFA, soit une croissance de 0,4 % par rapport au trimestre précédent. Cette situation découle de la progression des crédits sains à moyen terme (+1,5 %) et à long terme (+0,5 %), alors que ceux à court terme ont enregistré une baisse de 1,0 % sur la période considérée.

Figure 9 : Répartition des crédits sains par terme

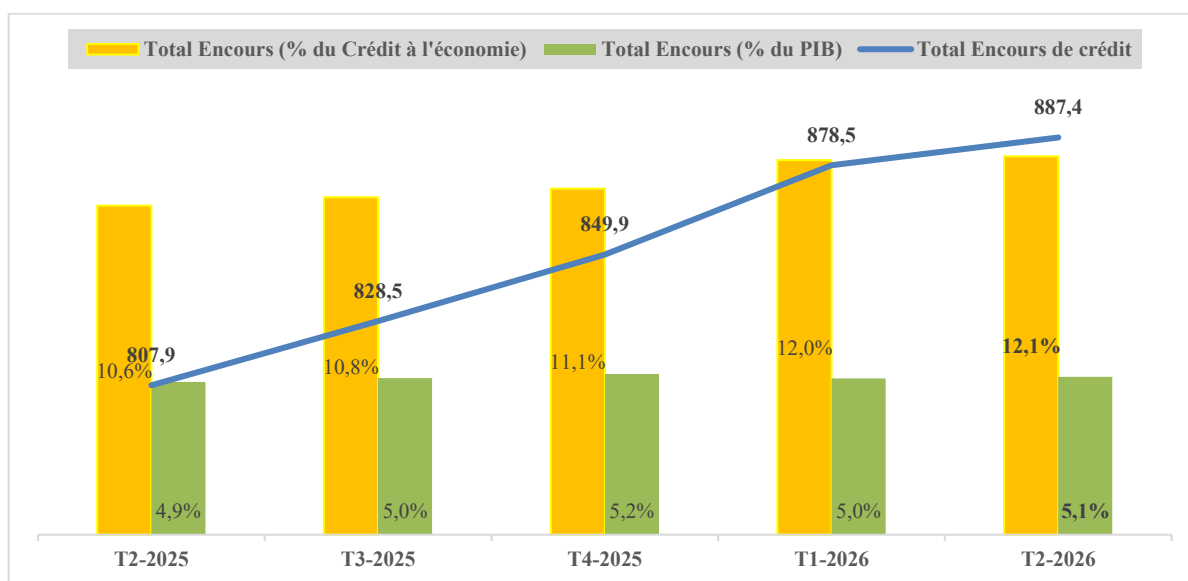


Source : DRS-SFD

Sur le plan macroéconomique, le taux de financement de l'économie¹ par les IMF est ressorti à 5,1% au deuxième trimestre 2026. L'encours de crédit correspondant représente 12,1% des crédits à l'économie, soit une progression de 0,1 point de pourcentage sur la période.

¹ Le poids de l'encours de crédit sur le Produit Intérieur Brut (PIB)

Figure 10 : Financement de l'économie par les IMF



Source : DRS-SFD

I.7 Crédits en souffrance

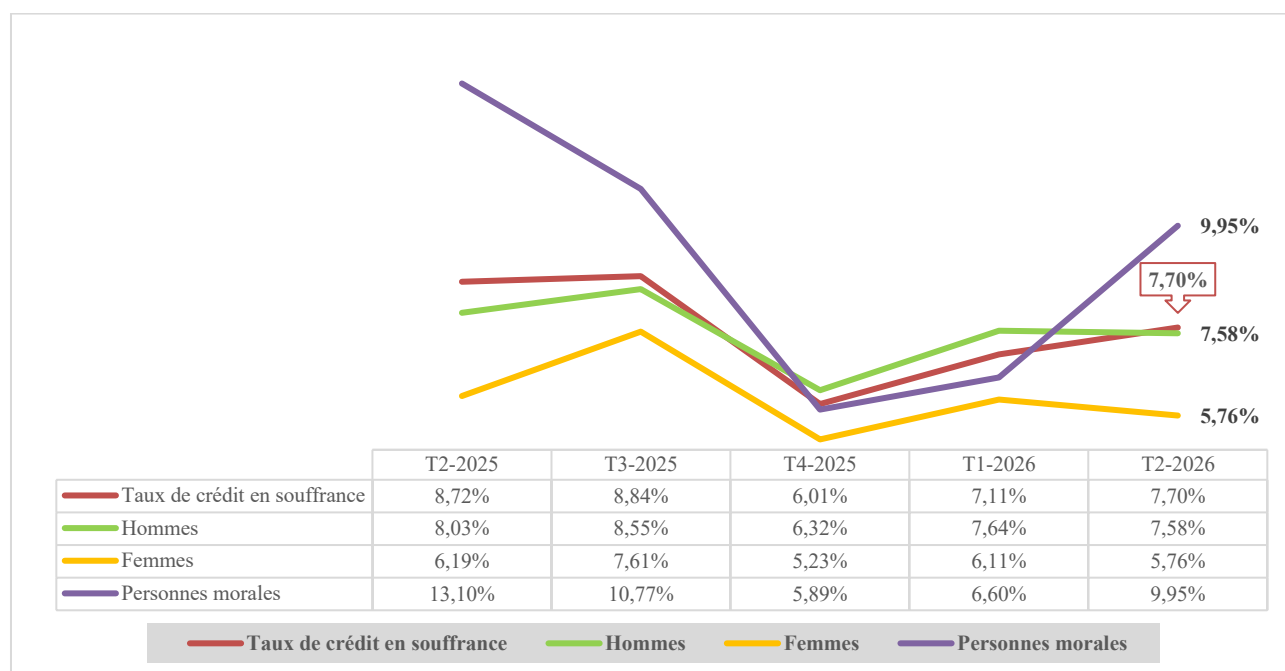
Une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits

Au terme du deuxième trimestre 2026, l'encours des crédits en souffrance s'est établi à 68,3 milliards de francs CFA, en hausse de 9,5 % par rapport au trimestre précédent, mais en baisse de 3,0 % en variation annuelle.

Cette évolution trimestrielle traduit une dégradation de la qualité du portefeuille de crédit, portée principalement par la progression des encours en souffrance détenus par les hommes, passés de 39,163 milliards de francs CFA à 39,535 milliards de francs CFA (+0,9 %), et par les personnes morales, dont l'encours est passé de 12,614 milliards à 18,431 milliards de francs CFA (+46,1 %). Ces évolutions se traduisent par des taux de créances en souffrance respectifs de 7,6 % pour les hommes et de 9,9 % pour les personnes morales à fin juin 2026.

En conséquence, le taux global des créances en souffrance s'est dégradé de 0,6 point de pourcentage sur le trimestre, pour s'établir à 7,7 %, un niveau demeurant largement supérieur à la norme réglementaire de 3 %.

Figure 11 : Taux de crédit en souffrance (%)



Source : DRS-SFD

I.8 Parts de marché des IMF de grande taille

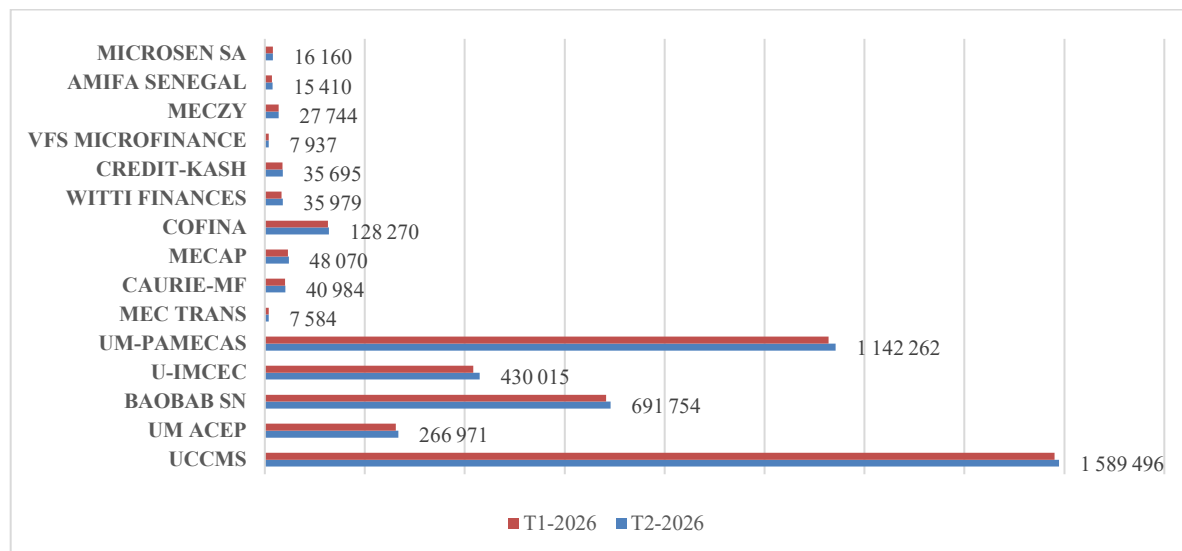
Au terme du deuxième trimestre 2026, l'évolution du nombre de comptes ouverts (sociétaires et clients) auprès des institutions de microfinance (IMF) de grande taille fait apparaître une tendance globalement haussière, la quasi-totalité des structures ayant enregistré une progression de leur portefeuille de comptes par rapport au trimestre précédent.

Les progressions les plus marquées sont observées au niveau de WITTI FINANCES (+7,8 %) et d'AMIFA SENEGAL (+7,1 %), traduisant une dynamique particulièrement soutenue d'ouverture de comptes au sein de ces deux structures. Des évolutions notables sont également relevées pour MECAP (+3,5 %), U-IMCEC (+3,1 %), CREDIT-KASH (+1,93 %), CAURIE-MF (+1,9 %) et UM ACEP (+1,87 %), confirmant une croissance régulière de leur base de comptes.

Les autres institutions affichent quant à elles des évolutions plus modérées, à l'image de COFINA (+1,5 %), UM-PAMECAS (+1,3 %), BAOBAB SN (+1,3 %), MECZY (+1,0 %), MICROSEN SA (+0,9 %), MEC TRANS (+0,9 %) et UCCMS (+0,6 %), reflétant une relative stabilité du nombre de comptes ouverts sur la période sous revue. VFS MICROFINANCE affiche pour sa part la progression la plus limitée de l'échantillon (+0,2 %).

En termes de volumes, UCCMS et UM-PAMECAS demeurent les institutions comptant le plus grand nombre de comptes ouverts, avec respectivement (1 589 496) et (1 142 262) comptes à fin juin 2026, suivies de BAOBAB SN (691 754) et U-IMCEC (430 015).

Figure 12 : Répartition du nombre de comptes



Source : DRS-SFD

Au deuxième trimestre 2026, la répartition des dépôts par institution est demeurée globalement stable par rapport au trimestre précédent. Les principales institutions, UCCMS (38 %), UM-PAMECAS (13 %) et UM-ACEP (7 %), ont conservé des parts de marché identiques à celles observées au trimestre précédent, témoignant de la stabilité de leur positionnement.

BAOBAB SN se distingue par une progression de sa part de marché, passée de 18 % à 19 % sur la période, soit un gain d'un (1) point de pourcentage. À l'inverse, MECAP a vu sa part reculer d'un (1) point de pourcentage, passant de 4 % à 3 %.

Les autres institutions affichent des parts de marché inchangées par rapport au trimestre précédent. Par ailleurs, les IMF visées à l'article 70 continuent de concentrer 96 % de l'encours total des dépôts, confirmant la forte concentration du secteur autour de ces acteurs.

Tableau 1 : Parts de marché de l'encours des dépôts

	T2-2025	T3-2025	T4-2025	T1-2026	T2-2026	T1 2026/ T2 2026
UCCMS	39%	39%	38%	38%	38%	-
UM ACEP	6%	6%	7%	7%	7%	-
BAOBAB SN	17%	17%	18%	18%	19%	+1
U-IMCEC	4%	4%	4%	4%	4%	-
UM-PAMECAS	13%	13%	13%	13%	13%	-
MEC TRANS	0%	0%	0%	0%	0%	-
CAURIE-MF	1%	1%	1%	1%	1%	-
MECAP	3%	3%	4%	4%	3%	- 1
COFINA	7%	7%	7%	7%	7%	-
WITTI FINANCES	2%	2%	2%	2%	2%	-
CREDIT CASH	2%	2%	2%	2%	2%	-
VFS MICROFINANCE	0%	0%	0%	0%	0%	-
MECZY	1%	1%	1%	1%	1%	-
AMIFA	4%	4%	2%	2%	2%	-
MICROSEN SA	1%	1%	1%	1%	1%	-
IMF visées à l'article 70	96%	96%	96%	96%	96%	-

Source: DRS-SFD

Au deuxième trimestre 2026, la répartition des crédits par institution a connu quelques réajustements par rapport au trimestre précédent, sans remettre en cause la structure globale du marché.

UCCMS a renforcé sa position, avec une part de marché passée de 22 % à 23 %, soit un gain d'un point de pourcentage. De même, UM-PAMECAS a progressé d'un (1) point, sa part passant de 13 % à 14 %. À l'inverse, COFINA a enregistré le recul le plus marqué de la période, sa part de marché diminuant de deux (2) points de pourcentage, de 9 % à 7 %.

BAOBAB SN conserve sa position de deuxième institution la plus importante en matière d'encours de crédits, avec une part stable de 24 %, suivie d'UM ACEP (14 %). Les autres institutions, notamment U-IMCEC, MEC TRANS, CAURIE-MF, MECAP, WITTI FINANCES, CREDIT CASH, VISION FUND, MECZY, AMIFA et MICROSEN SA, ont maintenu des parts de marché inchangées par rapport au trimestre précédent.

Par ailleurs, les IMF visées à l'article 70 continuent de concentrer 97 % de l'encours total des crédits, confirmant la forte concentration du secteur autour de ces acteurs.

Tableau 2 : Parts de marché de l'encours des crédits

	T2-2025	T3-2025	T4-2025	T1-2026	T2-2026	T1 2026/ T2 2026
UCCMS	24%	24%	20%	22%	23%	+1
UM ACEP	13%	13%	14%	14%	14%	-
BAOBAB SN	23%	22%	25%	24%	24%	-
U-IMCEC	3%	3%	3%	3%	3%	-
UM-PAMECAS	15%	15%	13%	13%	14%	+1
MEC TRANS	0%	0%	0%	0%	0%	-
CAURIE-MF	2%	2%	1%	1%	1%	-
MECAP	3%	3%	3%	3%	3%	-
COFINA	7%	8%	9%	9%	7%	-2
WITTI FINANCES	1%	2%	2%	2%	2%	-
CREDIT CASH	2%	2%	2%	2%	2%	-
VISION FUND	1%	1%	1%	1%	1%	-
MECZY	0%	0%	0%	0%	0%	-
AMIFA	4%	4%	4%	4%	4%	-
MICROSEN SA	1%	1%	0%	0%	0%	-
IMF visées à l'article 70	97%	97%	97%	97%	97%	-

Source: DRS-SFD

Au deuxième trimestre 2026, la répartition de la production de crédit par institution a connu des évolutions plus contrastées que celles observées au niveau des encours, traduisant une dynamique différenciée de l'activité d'octroi de crédit selon les institutions.

BAOBAB SN enregistre la progression la plus significative de la période, avec une part de marché passée de 25 % à 28 %, soit un gain de trois points (3) de pourcentage, consolidant sa position de première institution en matière de production de crédit. Des hausses plus modérées sont également observées au niveau d'UM ACEP (+1 point, de 14 % à 15 %), de MECAP (+1 point, de 3 % à 4 %) et d'AMIFA (+1 point, de 4 % à 5 %).

À l'inverse, COFINA affiche le recul le plus marqué, sa part de marché diminuant de quatre (4) points de pourcentage, de 7 % à 3 %. Des baisses plus limitées sont relevées pour UM-PAMECAS (-1 point, de 15 % à 14 %) et MICROSEN SA (-1 point, de 2 % à 1 %).

Les autres institutions, notamment UCCMS, U-IMCEC, MEC TRANS, CAURIE-MF, WITTI FINANCES, CREDIT CASH, VISION FUND et MECZY, ont maintenu des parts de marché stables par rapport au trimestre précédent.

Par ailleurs, les IMF visées à l'article 70 ont vu leur part reculer de deux (2) points de pourcentage, s'établissant à 96 % de la production totale de crédit au deuxième trimestre 2026, contre 98 % au trimestre précédent.

Tableau 3 : Parts de marché de la production de crédit

	T2-2025	T3-2025	T4-2025	T1-2026	T2-2026	T1 2026/ T2 2026
UCCMS	14%	13%	13%	15%	15%	-
UM ACEP	15%	17%	14%	14%	15%	+1
BAOBAB SN	25%	25%	34%	25%	28%	+3
U-IMCEC	4%	4%	4%	4%	4%	-
UM-PAMECAS	18%	14%	11%	15%	14%	-1
MEC TRANS	0%	0%	0%	0%	0%	-
CAURIE-MF	3%	2%	2%	3%	3%	-
MECAP	4%	3%	3%	3%	4%	+1
COFINA	5%	7%	6%	7%	3%	-4
WITTI FINANCES	2%	3%	3%	3%	3%	-
CREDIT CASH	3%	4%	4%	4%	4%	-
VISION FUND	2%	2%	1%	2%	2%	-
MECZY	0%	1%	0%	0%	0%	-
AMIFA	5%	5%	5%	4%	5%	+1
MICROSEN SA	0%	0%	1%	2%	1%	-1
IMF visées à l'article 70	96%	96%	97%	98%	96%	-2

Source : DRS-SFD

Au deuxième trimestre 2026, la structure de l'encours des crédits en souffrance par institution a connu des évolutions notables, marquées en particulier par un recul de la part d'UCCMS et une progression sensible de celle d'UM-PAMECAS.

UCCMS enregistre la baisse la plus marquée de la période, sa part reculant de cinq (5) points de pourcentage, de 25 % à 20 %, cédant ainsi sa position de première contributrice à l'encours des créances en souffrance. UM ACEP devient désormais l'institution concentrant la part la plus importante des crédits en souffrance, avec 24 % de l'encours total, en léger repli d'un (1) point de pourcentage par rapport au trimestre précédent.

À l'inverse, UM-PAMECAS affiche la hausse la plus significative, sa part progressant de quatre (4) points de pourcentage, de 13 % à 17 %. Des progressions plus modérées sont également relevées pour COFINA (+2 points, de 4 % à 6 %) et WITTI FINANCES (+1 point, de 0 % à 1 %).

AMIFA enregistre pour sa part un léger recul d'un (1) point de pourcentage, sa part passant de 5 % à 4 %. Les autres institutions, notamment BAOBAB SN, U-IMCEC, MEC TRANS, CAURIE-MF, MECAP, CREDIT CASH, VFS MICROFINANCE, MECZY et MICROSEN SA, ont maintenu des parts stables par rapport au trimestre précédent.

Par ailleurs, les IMF visées à l'article 70 concentrent 96 % de l'encours total des crédits en souffrance au deuxième trimestre 2026, en hausse d'un (1) point de pourcentage par rapport au trimestre précédent.

Tableau 4 : Situation de l'encours des crédits en souffrance

	T2-2025	T3-2025	T4-2025	T1-2026	T2-2026	T1 2026/ T2 2026
UCCMS	27%	28%	29%	25%	20%	-5
UM ACEP	14%	11%	16%	25%	24%	-1
BAOBAB SN	14%	14%	19%	18%	18%	-
U-IMCEC	2%	2%	2%	2%	2%	-
UM-PAMECAS	19%	19%	13%	13%	17%	+4
MEC TRANS	1%	1%	2%	1%	1%	-
CAURIE-MF	1%	1%	1%	1%	1%	-
MECAP	1%	1%	1%	1%	1%	-
COFINA	10%	2%	6%	4%	6%	+2
WITTI FINANCES	0%	0%	0%	0%	1%	+1
CREDIT CASH	2%	2%	3%	3%	3%	-
VFS MICROFINANCE	0%	1%	1%	1%	1%	-
MECZY	1%	1%	1%	1%	1%	-
AMIFA	4%	15%	5%	5%	4%	-1
MICROSEN SA	3%	4%	1%	1%	1%	-
IMF visées à l'article 70	95%	96%	94%	95%	96%	+1

Source : DRS-SFD



II. RATIOS PRUDENTIELS ET INDICATEURS FINANCIERS

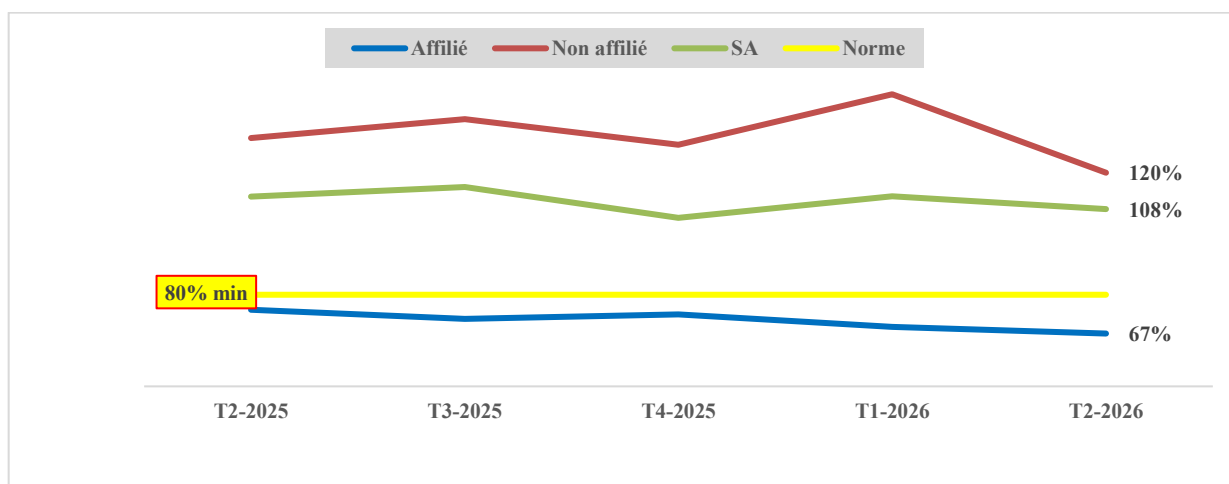
II.1 Liquidité des IMF

Non-respect de la norme du coefficient de liquidité

Au deuxième trimestre 2026, le coefficient de liquidité des IMF s'est établi, en moyenne, à 73 %, en deçà de la norme réglementaire fixée à 80 % minimum. Ce ratio a enregistré une baisse de cinq (05) points de pourcentage par rapport au trimestre précédent et de douze (12) points en variation annuelle.

Cette évolution s'explique par un recul généralisé observé au niveau des trois catégories d'institutions. Les institutions mutualistes non affiliées enregistrent la baisse la plus marquée, avec un repli de vingt-six (26) points de pourcentage, leur coefficient passant de 146 % à 120 %. Les sociétés anonymes affichent une baisse plus modérée de quatre (04) points, de 112 % à 108 %, tandis que les institutions mutualistes affiliées reculent de trois (03) points, de 70 % à 67 %, s'établissant ainsi durablement en deçà de la norme réglementaire

Figure 13 : Évolution du coefficient de liquidité



Source : DRS-SFD

II.2 Norme de capitalisation

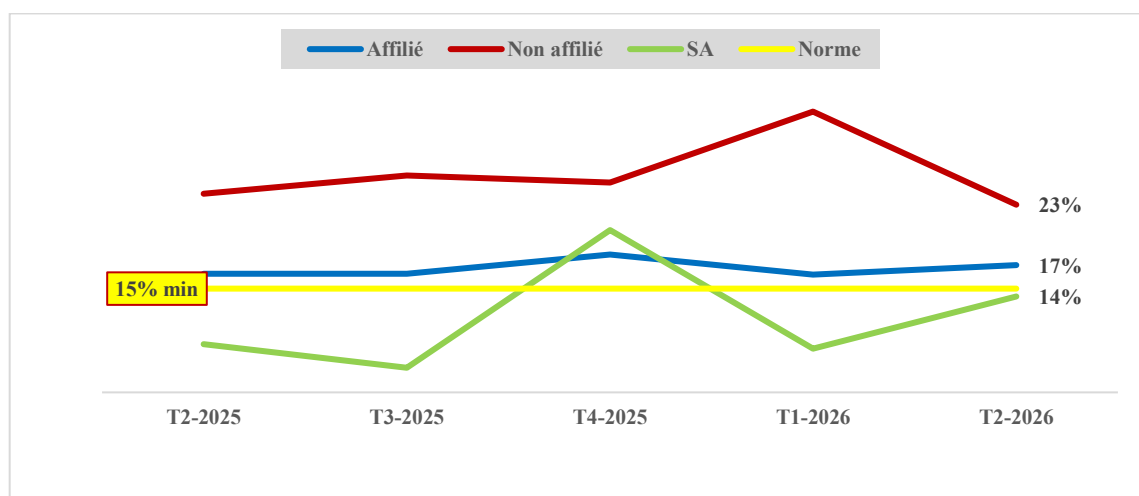
Respect de la norme de capitalisation des IMF

La norme de capitalisation (15 % minimum) demeure globalement respectée, avec un niveau moyen de 18 % au deuxième trimestre 2026. Le ratio moyen s'est inscrit en hausse d'un (01) point de pourcentage en variation trimestrielle, et d'un (01) point également en variation annuelle.

Cette évolution du niveau de capitalisation résulte d'effets contrastés selon les catégories d'institutions. Le ratio des sociétés anonymes a progressé de cinq (05) points de pourcentage, passant de 9 % à 14 %, tandis que celui des institutions mutualistes affiliées a enregistré une légère hausse d'un (01) point, de 16 % à 17 %.

À l'inverse, le ratio des institutions mutualistes non affiliées s'est replié de neuf (09) points de pourcentage, de 32 % à 23 %, tout en demeurant largement au-dessus de la norme réglementaire.

Figure 14 : Évolution de la norme de capitalisation



Source : DRS-SFD

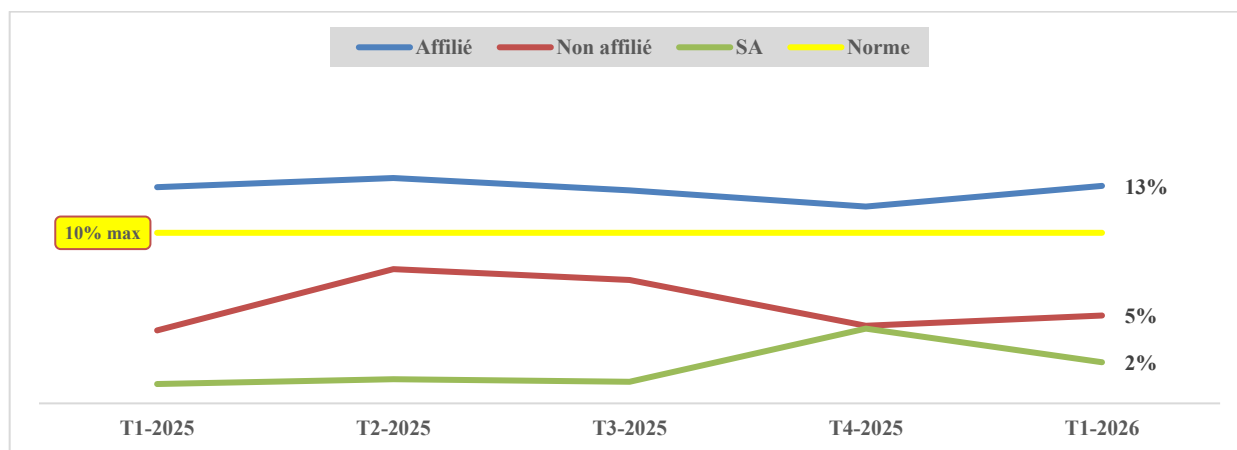
II.3 Limitation des prêts aux dirigeants

Non-respect du ratio de limitation de prêts aux dirigeants

Au deuxième trimestre 2026, le ratio de limitation des prêts aux dirigeants s'est établi, en moyenne, à 12 %, un niveau resté stable par rapport au trimestre précédent et par rapport à la même période de l'année antérieure, mais demeurant au-dessus du plafond réglementaire fixé à 10 % maximum.

Ce dépassement de la norme est essentiellement imputable aux institutions mutualistes affiliées, dont le ratio s'établit à 13 %, stable sur le trimestre comme sur l'année, et qui excède ainsi de façon persistante le plafond réglementaire. À l'inverse, les institutions mutualistes non affiliées et les sociétés anonymes respectent la norme, avec des ratios respectifs de 4 % (en léger repli d'un point par rapport au trimestre précédent) et de 2 % (stable).

Figure 15 : Évolution du taux de limitation des prêts aux dirigeants



Source : DRS-SFD

II.4 Autosuffisance opérationnelle

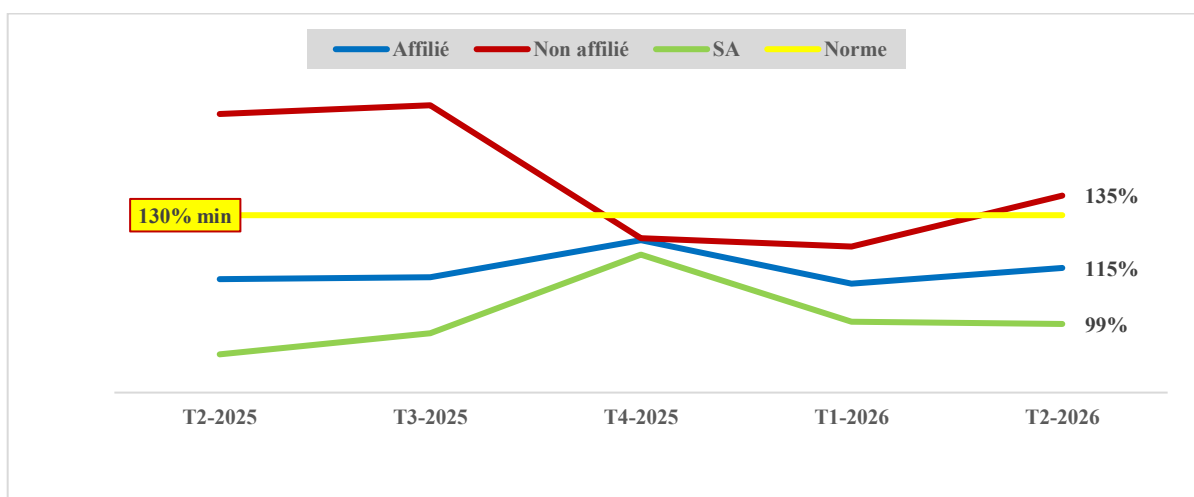
Non-respect de l'autosuffisance opérationnelle

Au deuxième trimestre 2026, le ratio d'autosuffisance opérationnelle s'est établi, en moyenne, à 117 %, demeurant en deçà de la norme minimale fixée à 130 %. Ce ratio a enregistré une hausse de six (06) points de pourcentage par rapport au trimestre précédent, et une progression de deux (02) points en variation annuelle.

Cette évolution résulte de la progression du ratio observée au niveau des institutions mutualistes affiliées (+4 points de pourcentage, de 111 % à 115 %) et, plus particulièrement, des institutions mutualistes non affiliées (+14 points de pourcentage, de 121 % à 135 %), qui tirent la moyenne à la hausse sur la période. À l'inverse, les sociétés anonymes affichent une quasi-stabilité, avec un léger recul d'un (01) point de pourcentage, de 100 % à 99 %.

Malgré cette amélioration d'ensemble, l'ensemble des catégories d'institutions demeure en deçà de la norme minimale de 130 %, à l'exception des institutions mutualistes non affiliées qui s'en approchent (135 %).

Figure 16 : Évolution de l'autosuffisance opérationnelle



Source : DRS-SFD

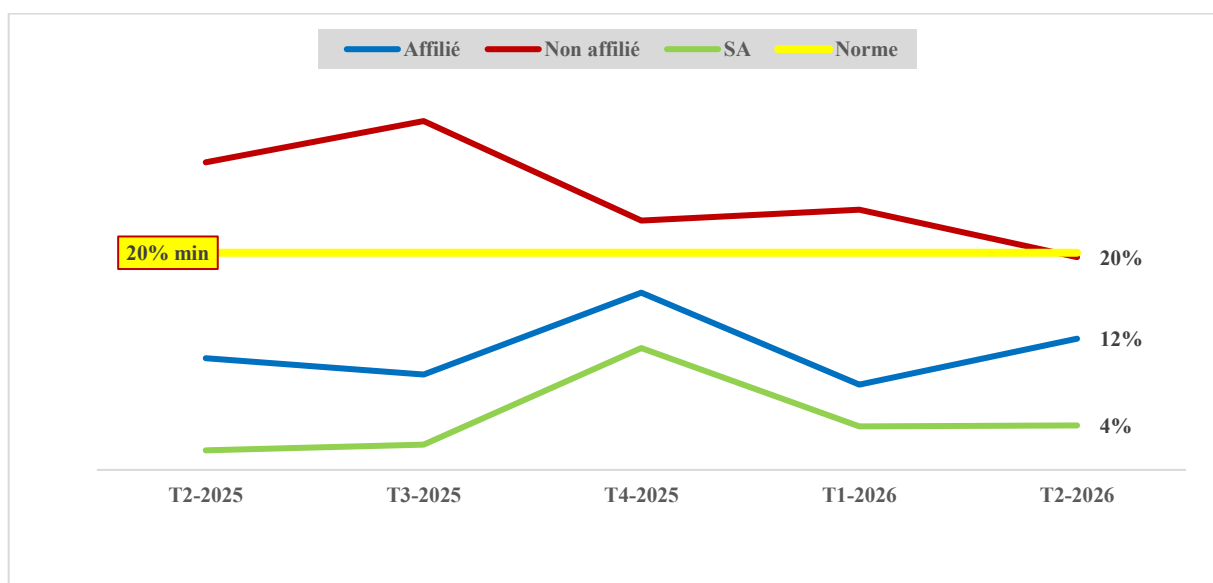
II.5 Marge bénéficiaire

Non-respect de la marge bénéficiaire

Au deuxième trimestre 2026, le taux de marge bénéficiaire du secteur s'est établi, en moyenne, à 13 %, demeurant en deçà de la norme minimale fixée à 20 %. Ce niveau du ratio correspond à une hausse de quatre (04) points de pourcentage par rapport au trimestre précédent et d'un (01) point de pourcentage en variation annuelle.

Cette amélioration résulte essentiellement de la progression du ratio observée au niveau des institutions mutualistes affiliées (+4 points de pourcentage, de 8 % à 12 %), en contraste avec le repli de quatre (04) points de pourcentage enregistré chez les institutions mutualistes non affiliées, dont le ratio est passé de 24 % à 20 %, se rapprochant ainsi de la norme réglementaire. Le ratio des sociétés anonymes est resté stable à 4 % sur la période.

Figure 17 : Évolution de la marge bénéficiaire



Source : DRS-SFD

II.6 Coefficient d'exploitation

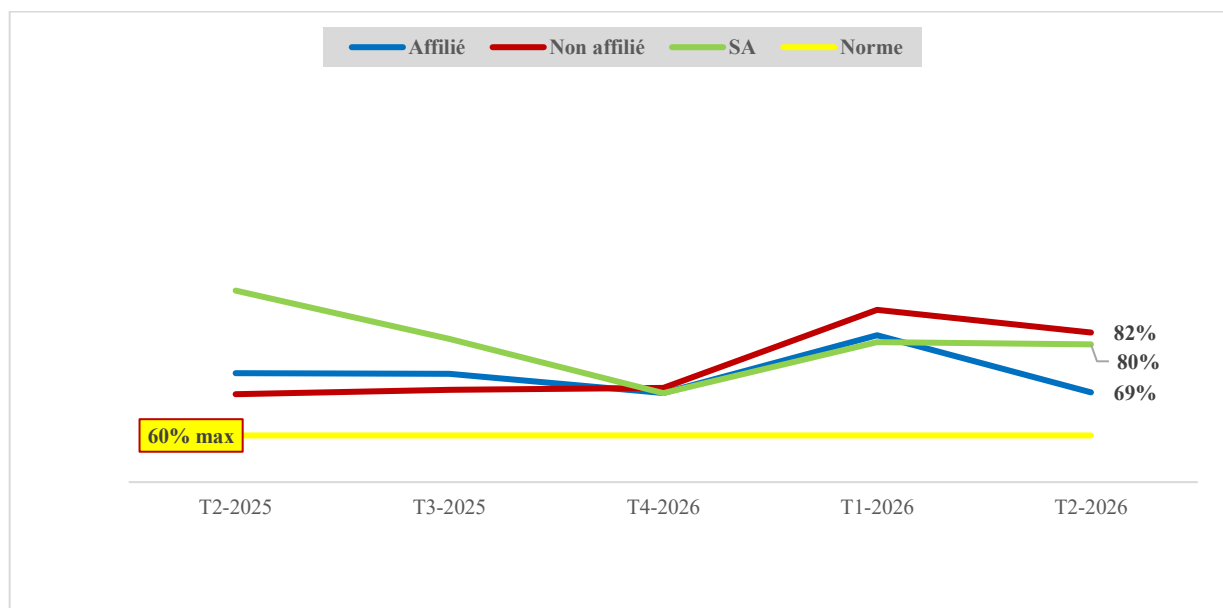
Non-respect du coefficient d'exploitation

Au deuxième trimestre 2026, le coefficient d'exploitation du secteur s'est établi, en moyenne, à 71 %, traduisant un dépassement persistant du seuil requis fixé à 60 % maximum, bien qu'en nette amélioration.

Ce ratio a enregistré une baisse de onze (11) points de pourcentage par rapport au trimestre précédent et de quatre (04) points de pourcentage en variation annuelle.

Cette amélioration s'explique principalement par le recul du ratio observé au niveau des institutions mutualistes affiliées (-12 points de pourcentage, de 81 % à 69 %) et des institutions mutualistes non affiliées (-5 points de pourcentage, de 87 % à 82 %). Le ratio des sociétés anonymes est quant à lui resté stable, à 80 %. Malgré ce repli généralisé, l'ensemble des catégories d'institutions demeure au-dessus du seuil réglementaire de 60 % maximum.

Figure 18 : Évolution du coefficient d'exploitation



Source : DRS-SFD

ANNEXE

	T2-2025	T3-2025	T4-2025	T1-2026	T2-2026	T2-2026/ T1-2026	T2-2026/ T1-2026
MEMBRES OU CLIENTS							
Total	4 634 687	4 648 311	4 707 707	4 778 409	4 839 301	1,3%	4,4%
Personnes Physiques	4 195 377	4 203 626	4 258 493	4 322 698	4 375 574	1,2%	4,3%
Hommes	2 251 879	2 242 254	2 266 887	2 295 321	2 320 091	1,1%	3,0%
Femmes	1 943 498	1 961 371	1 991 606	2 027 376	2 055 482	1,4%	5,8%
Personnes Morale	439 310	444 685	449 214	455 711	463 727	1,8%	5,6%
ENCOURS DE DEPOTS DES MEMBRES OU CLIENTS (EN MILLIONS F CFA)							
Total	606 995,7	624 395,2	634 726,5	640 819,2	641 813,9	0,2%	5,7%
Personnes Physiques	471 170,0	485 919,3	508 810,7	499 635,6	498 649,9	-0,2%	5,8%
Hommes	312 263,9	323 732,1	327 543,6	331 680,2	344 657,6	3,9%	10,4%
Femmes	158 906,1	162 187,2	181 267,0	167 955,4	153 992,2	-8,3%	-3,1%
Personnes Morales	135 825,7	138 475,9	125 915,9	141 183,6	143 164,0	1,4%	5,4%
Dépôts à vue	292 530,5	303 197,8	304 540,1	313 048,9	317 061,3	1,3%	8,4%
Dépôts à terme	228 168,3	232 617,7	239 783,4	235 643,7	230 745,3	-2,1%	1,1%
Autres dépôts	86 296,9	88 579,7	90 403,0	92 126,6	94 007,2	2,0%	8,9%
ENCOURS DES CREDITS AUPRES DES MEMBRES OU CLIENTS (EN MILLIONS F CFA)							
Total	807 931,1	828 523,6	849 914,6	878 486,8	887 419,4	1,0%	9,8%
Personnes Physiques	639 215,2	650 174,8	668 469,4	687 397,8	702 232,2	2,2%	9,9%
Hommes	476 630,6	482 289,4	501 200,1	512 864,0	521 620,8	1,7%	9,4%
Femmes	162 584,7	167 885,4	167 269,3	174 533,8	180 611,4	3,5%	11,1%
Personnes Morales	168 715,9	178 348,8	181 445,2	191 088,9	185 187,2	-3,1%	9,8%
Court terme	272 028,7	256 353,3	285 744,5	277 277,1	274 528,5	-1,0%	0,9%
Moyen terme	267 733,2	309 221,8	327 976,4	327 409,3	332 203,1	1,5%	24,1%
Long terme	197 722,3	196 641,4	185 098,6	211 350,2	212 327,7	0,5%	7,4%
ENCOURS DES CREDITS EN SOUFFRANCE DES MEMEBRES OU CLIENTS (EN MILLIONS F CFA)							
Total	70 446,9	73 248,2	51 095,0	62 450,2	68 360,1	9,5%	-3,0%
Personnes Physiques	48 341,8	54 037,5	40 409,8	49 836,1	49 929,1	0,2%	3,3%
Hommes	38 284,6	41 255,4	31 663,0	39 163,7	39 534,3	0,9%	3,3%
Femmes	10 057,2	12 782,1	8 746,8	10 672,5	10 394,8	-2,6%	3,4%
Personnes Morales	22 105,1	19 210,7	10 685,2	12 614,1	18 431,0	46,1%	-16,6%
CREDITS OCTROYES AUX MEMBRES OU CLIENTS AU COURS DE LA PERIODE (EN MILLIONS F CFA)							
Total	215 424,8	216 388,8	262 693,8	227 283,0	241 108,1	4,6%	11,9%
Personnes Physiques	169 224,0	168 015,8	213 258,5	185 456,9	190 984,1	2,8%	12,9%
Hommes	121 129,5	122 217,2	151 432,5	134 063,8	138 569,5	3,2%	14,4%
Femmes	48 094,5	45 798,6	61 825,9	51 393,1	52 414,5	1,8%	9,0%
Personnes Morales	46 200,7	48 373,0	49 435,3	41 826,1	50 124,1	11,7%	8,5%
EMPRUNTS DES SFD							
Total	175,7	187,8	198,2	202,8	204,5	0,8%	16,4%
Court terme	5,3	3,5	2,1	2,1	8,2	294,2%	53,6%
A terme	170,3	184,3	196,1	200,7	196,3	-2,2%	15,2%
FONDS PROPRES	220,5	221,9	230,6	257,8	242,9	-5,8%	10,1%
ACTIF NET	1 003,2	1 034,1	1 064,0	1 101	1 089	-1,1%	8,6%

GLOSSAIRE

Autosuffisance opérationnelle : rapport entre le montant total des produits d'exploitation et le montant total des charges d'exploitation.

Coefficient d'exploitation : rapport entre les frais généraux et les produits financiers nets.

Crédit : mise à disposition d'argent sous forme de prêt, consentie par un SFD, aux différents agents économiques.

Crédit à court terme : prêt d'argent dont la durée ne dépasse pas 12 mois y compris le différé de paiement.

Crédit à long terme : prêt d'argent dont la durée dépasse les 36 mois de la date de déblocage à la date de remboursement final y compris le différé de paiement.

Crédit à moyen terme : prêt d'argent dont la durée se situe entre 12 et 36 mois y compris le différé de paiement.

Crédit en souffrance : crédit dont une échéance au moins est impayée depuis plus de trois (03) mois.

Dépôt : fonds, autres que les cotisations et contributions obligatoires, recueillis par le SFD auprès de ses membres ou de sa clientèle.

Dépôt à terme : dépôt qui a une durée fixée à l'avance et rapporte un intérêt à condition que le client titulaire du compte ne retire pas l'argent avant l'échéance.

Dépôt à vue : dépôt rémunéré ou non, dont les fonds peuvent être retirés partiellement ou totalement à tout instant.

Encours : montant total et global des crédits ou des actifs comptabilisés à une date donnée et non remboursés.

Fonds propres : représentent les ressources du SFD appartenant aux membres ou actionnaires

Institution mutualiste affiliée : institution mutualiste affiliée à une union

Institution mutualiste non affiliée : Institution mutualiste isolée, non associée à un réseau.

Indicateur : outil d'aide à la décision qui fournit des informations sur la performance, le niveau de risque et la situation financière d'une institution de microfinance.

Liquidité : somme disponible immédiatement.

Norme de capitalisation : ratio des fonds propres sur le total de l'actif.

Portefeuille à risque : ratio des encours des prêts comportant au moins une échéance impayée de x jours sur le montant brut du portefeuille de prêts. (x= 30 ; 90 ; 180 jours).

Produit intérieur brut : richesse créée par les activités de production à l'intérieur d'un pays.

Ratio prudentiel : ratio au deçà duquel un SFD présente des risques de solvabilité ou de liquidité.

Réseau : ensemble d'institutions affiliées à une même union, fédération ou confédération.

IMF : Institution de Microfinance.



CONTACTS



rocade Fann Bel Air
Cerf-Volont, Colobane

Email : drssfd@minfinances.sn
Web : www.@drs-sfd.gouv.sn

Tel : +221 77 824 08 83
+221 33 824 08 86